

RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES
RELATIVES AU
PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES
(1972-1973)



Manpower
& Immigration

Main-d'oeuvre
et Immigration

Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique
Division de l'évaluation et de la planification stratégique

JANVIER 1974

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
1. Introduction	1
2. Dimensions du Programme de 1972-1973	1
3. Catégories d'initiatives	2
4. Participants	4
5. Certains effets du P.I.L. sur le marché du travail	10
6. Effets du P.I.L. sur les biens et les services offerts au public	15
7. Valeur des initiatives	17
8. Résumé	20
Annexe A Critères d'admissibilité pour le Programme des initiatives locales 1972-1973	
Annexe B Ventilation des demandes reçues, des initiatives approuvées et des fonds engagés dans le cadre du Programme des initiatives locales 1972-1973, par province	
Annexe C Ventilation des participants au P.I.L., des actifs et des chômeurs par sexe et groupe d'âge au Canada	
Annexe D Situation d'activité des participants avant et après le P.I.L.	

TABLEAUX

	<u>PAGE</u>
1. Analyse des initiatives approuvées, par catégorie et par parrain	3
2. Situation d'activité des travailleurs du P.I.L. au moment de leur engagement	6
3. Principales sources de revenu des travailleurs avant leur participation au P.I.L.	9
4. Participants au P.I.L. dont les revenus familiaux sont inférieurs au seuil de pauvreté par situation de famille	10
5. Comparaison entre les gains durant le P.I.L. et les gains des 12 mois précédents des personnes précédemment employées	14
6. Comparaison entre les gains durant le P.I.L. et les gains des 12 mois précédents des personnes précédemment en chômage	15
7. Sort des initiatives P.I.L. après la fin du programme	16

DIAGRAMMES

1. Distribution mensuelle des emplois sous contrat (1971-1972 et 1972-1973)	2
2. Répartition procentuelle des participants au P.I.L., par âge	5
3. Niveau d'instruction des participants du P.I.L., par groupe d'âge	5
4. Répartition procentuelle du nombre de semaines de chômage des travailleurs du P.I.L. au moment de leur engagement, par sexe	7
5. Durée moyenne de chômage antérieurement au P.I.L., par âge	7
6. Revenus de toutes sources pour la période antérieure à la participation au P.I.L.	8
7. Principales sources de revenus avant le P.I.L. et trois mois après, par sexe	12
8. Situation d'activité des jeunes avant le P.I.L.	12
9. Nécessité des initiatives	18
10. Attitude de la collectivité vis-à-vis des activités du P.I.L.	19
11. Utilité des initiatives	20

1. INTRODUCTION

En septembre 1972, on annonçait la reprise du Programme des initiatives locales en 1972-1973 et on définissait ainsi ses objectifs: résorber le chômage par la création d'emplois valables. Il s'agissait de reconduire le programme introduit en 1971 pour remédier au chômage particulièrement élevé cette année-là.

Dans ce rapport, nous analysons en premier lieu l'emploi créé par ce programme, les catégories d'initiatives ou d'activités subventionnées, les parrains et la situation des participants au sein de la population active avant et après leur période d'emploi au P.I.L. Nous avons examiné en second lieu le caractère "valable" des emplois créés, à la fois du point de vue de l'individu et de la collectivité.

2. DIMENSIONS DU PROGRAMME DE 1972-1973

Le 7 septembre 1972, on annonçait que le Programme des initiatives locales se poursuivait pour 1972-1973, et qu'on allait lui consacrer un budget de 170 millions de dollars. Il devait couvrir la période du 1er décembre au 31 mai 1973.¹ Sur ce total, 6.8 millions de dollars ont été consacrés à l'administration du P.I.L. Les critères d'admissibilité restaient semblables à ceux du programme de l'année précédente, comme on l'indique à l'annexe A. On avait cependant introduit les changements suivants:

- réduction du plafond de la contribution fédérale qui, de \$500,000 qu'il était, passait à \$200,000;
- plafond de \$500,000 imposé au coût global des initiatives;
- suppression de subventions distinctes pour les initiatives parrainées par les municipalités et par les autres organismes publics locaux;
- avant toute approbation d'une initiative, consultation préalable avec les provinces au sujet des demandes présentées (alors qu'auparavant cette mesure était réservée aux initiatives présentées par les municipalités).

¹ Le présent rapport traite de la période du programme se terminant en mai 1973. Cependant, il faut signaler que, sur la totalité des initiatives du P.I.L. qui ont été approuvées, 26 p. 100, soit environ 1,500 initiatives, ont reçu l'autorisation de se poursuivre au-delà de la date limite du 31 mai 1973; cette prolongation s'est chiffrée par une dépense supplémentaire de 36 millions de dollars. En outre, 1,800 autres initiatives ont reçu l'autorisation de prolongation, sans qu'il en coûte rien au gouvernement fédéral. Le nombre d'emplois ainsi prolongés se monte à environ 15,600.

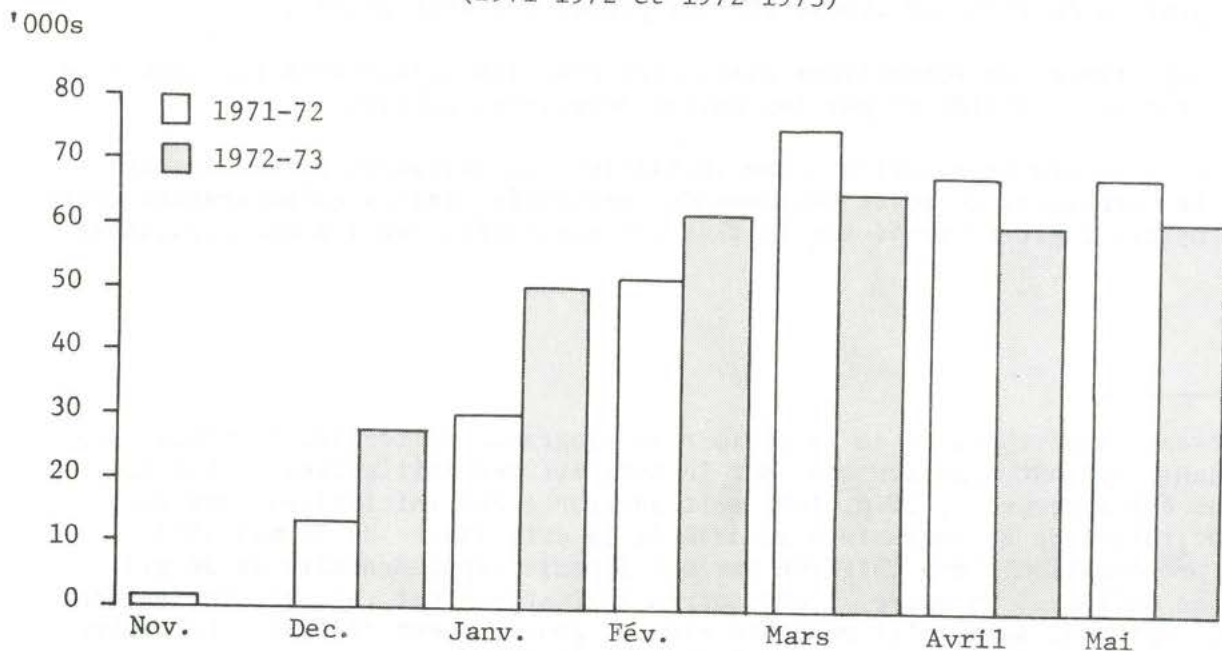
Comme en 1971-1972, la répartition des fonds s'est faite proportionnellement aux prévisions de chômage, par province, au-delà d'une tolérance de chômage de 4.5 p. 100 de la population active (après corrections pour tenir compte des prévisions de chômage dans les réserves indiennes). Une première tranche de 85 millions a été répartie selon la répartition par province adoptée en 1972-1973, et la répartition d'une deuxième tranche de 85 millions a été faite également selon les prévisions provinciales du chômage pour le premier trimestre 1973.

Dans le cadre du programme de 1972-1973, 15,291 demandes de subventions ont été reçues, alors qu'en 1971-1972 ce chiffre était de 13,738. Au total, 5,847 demandes ont été approuvées, soit 300 de plus qu'au cours de l'année précédente, créant ainsi 325,000 mois-hommes d'emploi et au moins 86,000 emplois pour la période allant du 1^{er} décembre 1972 au 31 mai 1973. Le diagramme 1 donne la distribution mensuelle des emplois sous contrat pour la période de décembre à mai, comparée à celle de l'année 1971-1972; on peut constater que le volume d'emplois est plus important pendant la période critique d'hiver, de janvier à mars, qu'au cours du programme de l'année 1971-1972.

DIAGRAMME 1

Distribution mensuelle des emplois sous contrat

(1971-1972 et 1972-1973)



Sources: 1971-72 Analyse du Programme des initiatives locales, Canada 1971-1972, p.3

1972-1973: Statistiques d'exploitation.

Si l'on étudie maintenant les réactions à l'égard du programme, par rapport aux fonds disponibles, en se basant sur la demande totale en dollars des initiatives proposées, les provinces les plus intéressées étaient celles de l'Atlantique et les moins intéressées celles du Pacifique, la Saskatchewan et le Manitoba. Il est vrai que le lancement de programmes d'emploi similaires dû aux gouvernements provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan peut être à l'origine de ce taux de réponse relativement faible dans ces deux provinces. (L'annexe B donne la distribution par province des demandes reçues, des initiatives approuvées et des fonds alloués.)

Cependant, dans aucune province, on n'a eu de mal à trouver en assez grand nombre des initiatives valables, méritant qu'on leur consacre les fonds disponibles. Dans certaines provinces, le taux de réponse un peu moins élevé s'est traduit par le fait qu'une demande sur deux a pu être approuvée, alors que dans d'autres, on n'a pu accepter qu'une demande sur quatre.

3. CATÉGORIES D'INITIATIVES

Lorsqu'on s'adresse aux Canadiens en leur demandant de proposer des initiatives à même de fournir du travail aux chômeurs, sans autres restrictions (ou relativement peu tout au moins), quels sont ceux qui répondent, quelles initiatives suggèrent-ils, quelles sont les activités proposées, où ont lieu les initiatives et qui emploient-elles?

Aucune statistique simple n'est capable de rendre avec fidélité l'extrême variété et l'ingéniosité des suggestions proposées par l'ensemble des citoyens devant cette occasion qui leur a été donnée de proposer et de mettre en application des idées apportant une solution au problème déroutant du chômage et offrant en même temps à la collectivité des services utiles. C'est là sans doute ce qui caractérise le P.I.L.: ce programme s'écarte résolument de la méthode traditionnelle, employée par le gouvernement pour résorber l'excédent de main-d'oeuvre, à savoir, recourir aux travaux publics; et, si l'on n'avait pas fait appel à l'initiative privée, en invitant tous les particuliers et notamment ceux les plus directement touchés par le chômage à participer au programme, sans aucun doute, on n'aurait pas obtenu des résultats aussi probants. Le tableau 1 tente de rendre cette grande diversité d'activités mais n'est donné qu'à titre indicatif, car il faudrait pouvoir faire une énumération complète des initiatives et des parrains si l'on voulait en avoir une image vraiment fidèle.

TABLEAU 1

Analyse des initiatives approuvées
par catégorie et par parrain

GROUPES D'ACTIVITÉS	PARRAIN										
	Organismes publics locaux	Autres organismes publics	Groupements d'Indiens et d'Esquimaux	Groupements culturels	Groupements religieux	Organisations de service et de bien-être	Organisations patronales et syndicales	Comités civiques	Organisations récréati- ves et de loisirs	Particuliers	Total
Construction (bâtiment)	6.9	1.5	3.8	1.3	3.1	2.2	0.7	3.0	4.8	0.6	27.9
Autre construction	8.4	0.2	1.3	0.2	0.2	0.4	0.2	1.6	3.1	0.2	15.9
Terres, parcs et forêts	3.6	0.4	1.0	0.4	0.2	0.4	0.3	1.0	1.2	0.4	9.1
Arts et culture	0.4	0.4	0.1	3.1	0.0	0.2	0.1	0.5	0.2	0.8	5.7
Éducation et information	0.1	1.8	0.4	0.5	0.1	2.3	0.3	1.4	0.2	0.5	7.6
Services sociaux et santé	0.5	0.5	0.7	0.8	0.7	8.6	0.5	6.2	1.1	2.7	22.2
Sports et loisirs	1.0	0.2	0.1	0.8	0.2	0.3	0.1	0.7	3.4	0.2	7.1
Recherche	1.1	0.4	0.1	0.7	0.0	0.8	0.2	0.6	0.2	0.4	4.5
TOTAL	22.0	5.3	7.7	7.7	4.7	15.1	2.4	14.9	14.2	6.0	100.0

Source: Statistiques d'exploitation du P.I.L.

On peut remarquer qu'il n'y a aucune activité et aucun organisme qui l'emporte de manière écrasante sur les autres. Par contre, les activités de construction, si l'on inclut les travaux des parcs publics et autres aménagements des sols et forêts, englobent environ la moitié des activités totales. (Les travaux publics traditionnels représentent peut-être 20 p. 100 du total). Par conséquent, si le P.I.L. ne se contente pas de faire appel en soi aux travaux publics pour remédier au chômage, il faut tout de même remarquer qu'une partie importante de ses activités vient enrichir directement le capital des collectivités qui y prennent part, sous forme de constructions nouvelles, ou de réparations, de rénovations d'aménagements déjà existants que ce soit des centres communautaires, des quais, des jetées, en passant par les logements destinés aux personnes âgées ou aux infirmes, sans oublier les routes, parcs et terrains de jeux, promenades, etc.....

La différence entre l'aspect rural et urbain du Canada se reflète dans le type d'activité et la catégorie des parrains des initiatives, qui varient selon l'importance des collectivités qui se divisent en trois catégories.²

	Petites collectivités	Collectivités moyennes	Grandes collectivités
Activités de construction	84%	44%	13%
Activités autres que la construction	16%	56%	87%

Les initiatives des petites collectivités se trouvent plus souvent parrainées par le gouvernement local et portent sur la construction. Cependant, dans les grandes collectivités, le secteur privé a parrainé presque toutes les initiatives et celles-ci ne se rapportent que rarement à la construction.

	Petites collectivités	Collectivités moyennes	Grandes collectivités
Parrains du secteur public	52%	24%	9%
Parrains du secteur privé	48%	76%	91%

² Ces résultats proviennent d'une étude portant sur 150 initiatives du P.I.L. dans 30 collectivités qui a été faite par l'Université de Calgary.

Étant donné la diversité des initiatives parmi lesquelles il fallait choisir, à la fois sur le plan de l'activité et sur celui de la situation géographique, il a été naturellement plus facile de trouver parmi les travailleurs disponibles ceux possédant les compétences recherchées pour remplir les emplois ainsi créés. Du point de vue géographique, la répartition des fonds se faisant en fonction du taux de chômage (procédure pouvant être modifiée par décision administrative), il a été possible de procéder avec cohérence jusqu'au niveau sous-provincial. Il n'y a que dans certaines collectivités isolées qu'on a rencontré certaines difficultés, car bien qu'ayant un niveau de chômage élevé, elles n'étaient pas toujours en mesure de s'organiser pour trouver des solutions viables à une échelle suffisante pour répondre aux besoins réels de la collectivité.

4. PARTICIPANTS

Si la manière dont a été réparti le budget du programme assure une répartition géographique assez précise, on ne peut avoir un même niveau de précision dans la répartition par catégorie d'emploi des membres de la population active ayant pris part au programme. Néanmoins, la répartition par emploi semble correspondre d'assez près à celle de la population active et des chômeurs (voir annexe C)

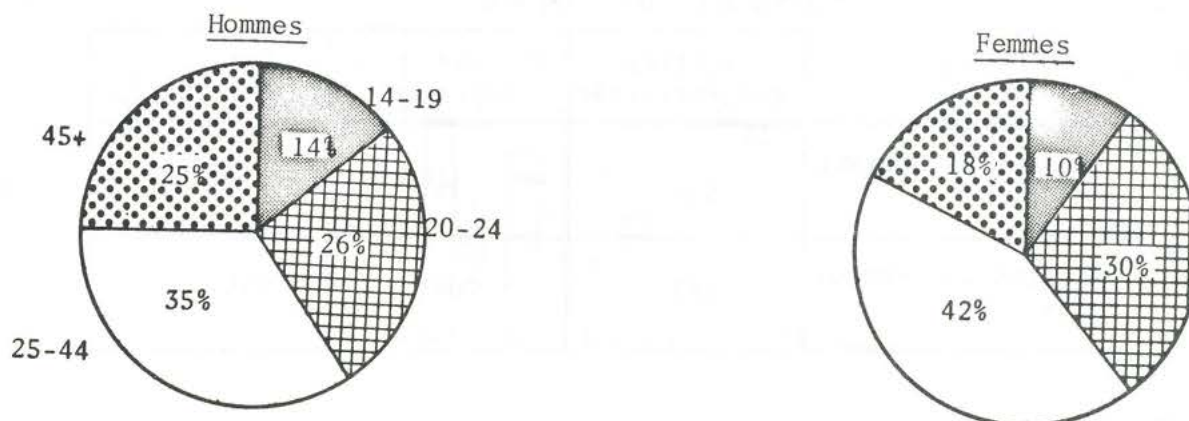
Age, sexe et niveau d'instruction

Ceux qui sont le plus touchés par le chômage parce qu'ils ne peuvent prétendre qu'à un petit nombre d'emplois faiblement rémunérés, c'est-à-dire en général les femmes et les jeunes, ont obtenu un nombre relativement élevé des emplois offerts dans le cadre du P.I.L.

D'autre part, les travailleurs d'âge mûr, hommes et femmes, ont également été embauchés en nombre important. Il s'agit donc d'un programme pour les jeunes comme pour les moins jeunes. On a parlé bien haut du succès que le P.I.L. a remporté auprès des jeunes dont il a su éveiller l'intérêt, mais en fait, plus de la moitié des travailleurs qui y ont pris part avaient plus de 25 ans.

Diagramme 2

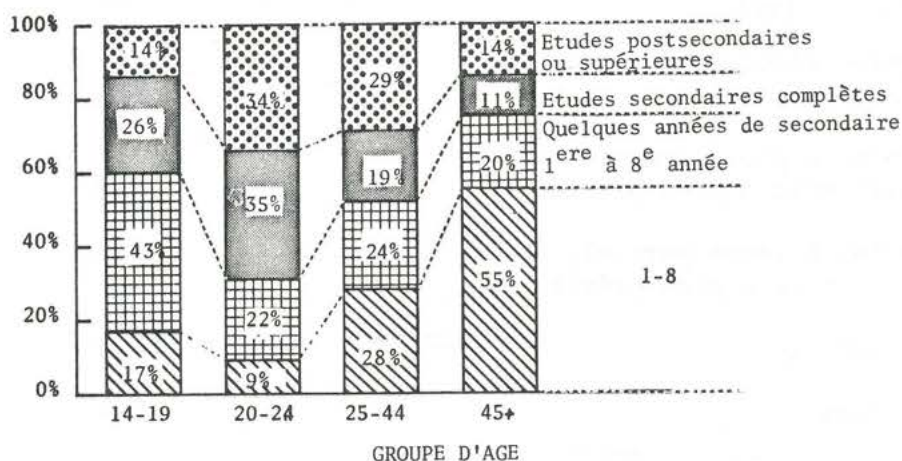
Répartition procentuelle des participants au P.I.L., par âge



Un nombre relativement faible des travailleurs âgés avaient terminé leurs études secondaires et un grand nombre des plus jeunes avaient abandonné l'école secondaire avant la fin de leur scolarité. Environ un tiers des travailleurs du groupe des 20 à 44 ans avaient cependant quelques années d'école secondaire, comme le montre le diagramme 3.

DIAGRAMME 3

Niveau d'instruction des participants
du P.I.L., par groupe d'âge



Situation d'activité des travailleurs du P.I.L. au moment de leur engagement

L'objectif principal du Programme des initiatives locales est, comme nous l'avons dit, de créer des emplois, Afin de pouvoir vérifier qui bénéficiait des emplois ainsi créés, on a demandé aux travailleurs du P.I.L. quelle était leur activité pendant la période immédiatement antérieure à leur engagement. La situation d'ensemble se trouve résumée au tableau 2 ci-dessous.

TABEAU 2

Situation d'activité des travailleurs du P.I.L.
au moment de leur engagement

(en pourcentage)

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Emploi régulier à plein temps	7.2	6.3	6.9
Emploi régulier à temps partiel	1.7	4.2	2.5
Emploi à plein temps, mais mise à pied prévue	9.8	6.6	8.9
Emploi à temps partiel, mais mise à pied prévue	2.1	2.8	2.3
En chômage	67.1	46.1	60.6
Au foyer	0.7	22.4	7.3
A la retraite	1.1	0.5	0.9
Aux études	4.7	5.1	4.9
Divers	5.6	6.0	5.7
TOTAL	100.0	100.0	100.0

D'après ce tableau, on peut donc constater qu'il n'y avait que 6.9 p. 100 de travailleurs du P.I.L. qui avaient un emploi régulier à plein temps avant de participer au programme. Ceux qui avaient un emploi à temps partiel ou qui s'attendaient à une mise à pied représentent 13.7 p. 100 du total. Dans ces chiffres, il faut inclure le nombre des travailleurs employés dans le cadre du P.I.L. 1971-1972 à des initiatives qui ont été reconduites cette année. Le P.I.L. a donc attiré un nombre relativement peu élevé des personnes qui avaient auparavant un emploi régulier.

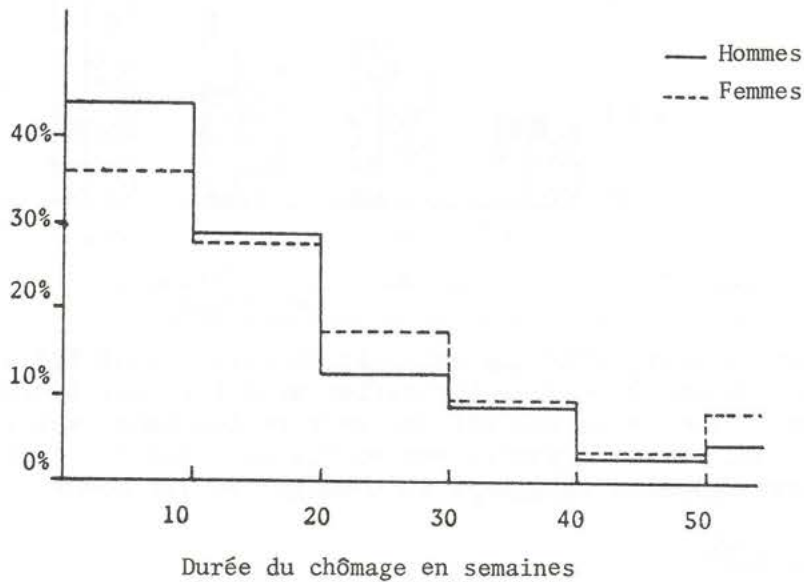
Environ 18 p. 100 de la totalité des travailleurs du P.I.L. étaient inactifs (au foyer, à la retraite, aux études et autres) lorsqu'ils ont été engagés dans le cadre du P.I.L. C'est là une proportion très proche de celle constatée pour le programme de 1971-1972, soit 17.5 p. 100. Comme on le verra plus loin, environ la moitié de ces personnes avaient été actives au cours de l'année précédente, avec au moins 20 semaines d'emploi.

Durée du chômage antérieur

Les données sur la durée du chômage des travailleurs qui étaient sans emploi lorsqu'ils ont été engagés dans le cadre du P.I.L. figurent au diagramme ci-dessous:

DIAGRAMME 4

Répartition procentuelle du nombre de semaines de chômage des travailleurs du P.I.L. au moment de leur engagement, par sexe.

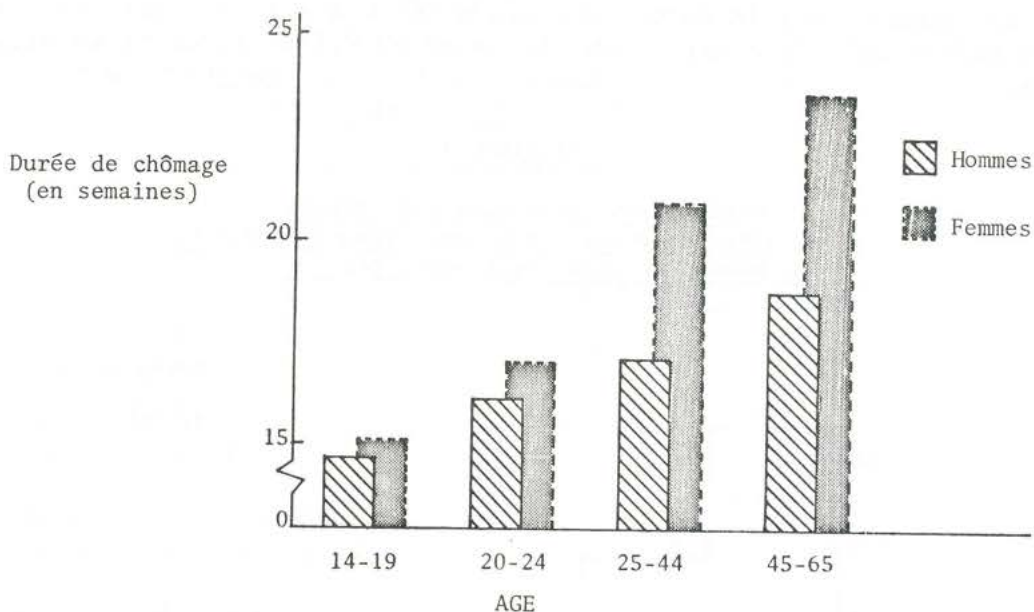


Ces données indiquent que 30 p. 100 de travailleurs au total (23.3 p. 100 des hommes au P.I.L. et 36.4 p. 100 des femmes qui se trouvaient sans emploi avant d'être engagés étaient sans travail pendant une période minimum de 21 semaines avant de se joindre au P.I.L. Pour 5 p. 100 d'entre eux, la période de chômage dépassait 50 semaines.

Il est donc évident que le P.I.L. a donné de l'emploi à un nombre important de personnes qui étaient au chômage depuis assez longtemps. Cet état de fait est encore plus prononcé parmi les travailleurs plus âgés, comme le montre l'analyse de la durée moyenne de chômage antérieurement au P.I.L., par groupe d'âge.

DIAGRAMME 5

Durée moyenne de chômage antérieurement au P.I.L.,
par âge

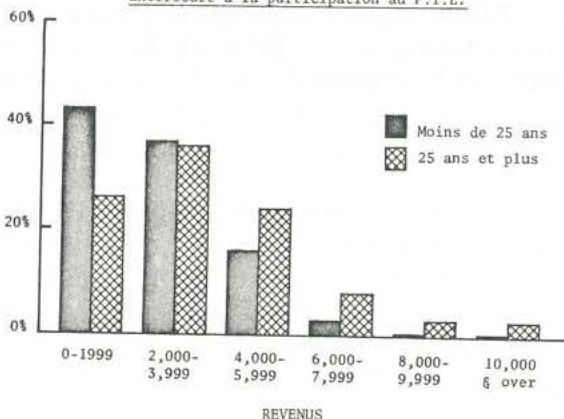


Comme on le voit, plus les employés du P.I.L. sont âgés, plus la période de chômage antérieurement à leur participation au P.I.L. est longue. Les hommes entre 25 à 44 ans, coeur de la vie active, sont restés sans emploi pendant 17.1 semaines, en moyenne, avant de participer au P.I.L. Dans toutes les classes d'âge, les femmes sont restées plus longtemps au chômage que les hommes.

Répartition des revenus

D'après les données recueillies, il est évident que pour la plupart des participants du P.I.L. jeunes ou vieux, l'année précédente ne pouvait pas être bonne du point de vue de leurs salaires. Les revenus provenant de toutes les sources possibles figurent au diagramme ci-dessous, qui porte sur les 12 mois précédant leur participation au P.I.L.

DIAGRAMME 6
Revenus de toutes sources, pour la période
antérieure à la participation au P.I.L.



On a calculé qu'un an de travail rémunéré au salaire minimum produirait un revenu de \$3000 à \$4000, l'écart entre ces deux chiffres étant dû aux différences des lois provinciales sur les salaires minima. Comme le diagramme le démontre, plus de trois quarts des jeunes gens et plus de la moitié des travailleurs plus âgés ont déclaré avoir eu des revenus comparables ou inférieurs à ces chiffres ce qui indique, dans bien des cas, de longues périodes de chômage.

Principales sources de revenus

Dans toutes les classes d'âge considérées, une grande partie des travailleurs vivaient des prestations d'assurance-chômage, d'assistance ou de l'aide de parents et amis, plus que de leurs salaires.

Le tableau ci-dessous donne les principales sources de revenus des travailleurs du P.I.L. avant leur participation au programme.

TABLEAU 3

Principales sources de revenus des travailleurs avant leur participation au P.I.L.

(en pourcentage)

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Moyenne</u>
Rémunération ou épargne	24.0	17.6	22.0
Prestations d'assurance-chômage	50.1	20.8	40.7
Assistance sociale	8.8	6.6	8.1
famille	8.2	45.8	20.3
Pension	1.6	1.2	1.4
Divers	<u>7.3</u>	<u>8.0</u>	<u>7.5</u>
TOTAL	100.0	100.0	100.0

³ Pour comparer les principales sources de revenus avant la participation au P.I.L. et pendant les 3 mois suivant le P.I.L., se reporter au diagramme 7. (Dans la catégorie, rémunérations en provenance d'un emploi, sont incluses celles de certaines personnes qui travaillaient antérieurement à une initiative du P.I.L. de 1971-1972.

Revenus familiaux

Les données sur les revenus discutées plus haut donnent une description de la situation personnelle des employés du P.I.L.; mais, à bien des égards, le revenu personnel donne un tableau incomplet de la véritable situation financière du travailleur. Il est donc plus exact d'examiner la situation du revenu du travailleur à la lumière de l'unité familiale, c'est-à-dire en fonction du pouvoir d'achat donné par les revenus des divers membres de la famille. Une fois que cette mise au point est faite, il est possible d'établir un rapport entre les niveaux absolus de revenus et le niveau relatif qui est celui du niveau de vie ou du niveau de dépenses réel.

Le tableau ci-dessous donne le pourcentage des participants au P.I.L. dont les revenus familiaux sont inférieurs au seuil de pauvreté pour les personnes qui ont une famille à charge, et pour ceux dont le salaire est considéré comme complémentaire. (Environ deux tiers des hommes et un cinquième des femmes travaillant au P.I.L. étaient des soutiens de famille.)

TABLEAU 4

Participants du P.I.L. dont les revenus familiaux sont inférieurs au seuil de pauvreté,* par situation de famille

Pourcentage du niveau de revenus inférieur au niveau de pauvreté

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Principal soutien de famille	52.9	47.3	52.1
Autre	24.7	17.7	20.9
TOTAL	43.0	23.6	36.4

* Basé sur les définitions de la taille et du revenu de la famille données par le Conseil économique du Canada.

Les soutiens de famille signalent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté plus souvent que les autres membres de la famille qui gagnent leur vie à titre complémentaire. Sur la totalité, environ 36 p. 100 des travailleurs du P.I.L. déclarent avoir des revenus familiaux inférieurs au seuil de pauvreté, ce qui marque, certes, une amélioration appréciable en matière de revenus, en comparaison avec les chiffres des travailleurs du P.I.L. 1971-1972⁴, mais représente néanmoins un pourcentage supérieur à celui de l'ensemble de la population qu'on estime à environ 25 p. 100.

⁴ Les chiffres révisés de 1971-1972 indiquent que cette année-là un peu plus de la moitié des familles des travailleurs du P.I.L. avaient des revenus inférieurs au niveau de pauvreté.

Cette tendance à un léger relèvement des revenus familiaux parmi les participants du P.I.L. de cette année peut être attribuée à plusieurs facteurs. D'une part, des prestations sociales plus généreuses, notamment celles de l'assurance-chômage auront pu augmenter les revenus d'un bon nombre de familles disposant de faibles revenus. D'autre part, certains travailleurs en 1972-1973 ont aussi gagné un salaire pendant l'hiver de 1971-1972 grâce au P.I.L., alors que l'hiver précédent, ils n'avaient aucun revenu. Mais il est néanmoins particulièrement difficile de calculer avec précision les revenus et il est possible que certaines différences soient dues simplement à une variabilité statistique.

5. CERTAINS EFFETS DU P.I.L. SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Généralités

La constance et l'ampleur des mouvements entre les divers marchés du travail, ou au sein du même marché, est une importante caractéristique que des données statistiques ordinaires de l'emploi et du chômage ne met pas toujours entièrement en lumière. Même en période de chômage relativement élevé, le taux de chômage représente en fait le résultat net d'un nombre beaucoup plus grand de personnes ayant quitté ou perdu leur emploi alors que d'autres en trouvaient de nouveaux ou quittaient la population active, temporairement ou pour de bon, etc. Le passage de l'emploi au chômage et du statut d'actif à celui d'inactif (comme dans le cas des étudiants, des femmes au foyer, des nouveaux immigrants, des personnes semi-retraitées, etc., qui entrent sur le marché du travail, y retournent ou le quittent) font partie du mouvement normal du marché du travail à longueur d'année et dans la presque totalité du pays. Pour comprendre les effets d'un programme comme le P.I.L., dont l'objet est de créer des débouchés durant les périodes où le chômage (net) atteint un niveau inacceptable, il faut donc bien tenir compte du contexte, c'est-à-dire des mouvements constants, typiques d'un marché moderne du travail, où le P.I.L. n'est qu'un des très nombreux facteurs influant sur le comportement des différents groupes humains.

Dans l'ensemble, l'activité des employés du P.I.L. après la fin du programme est égale, sinon supérieure, à celle qu'ils avaient durant les 12 mois précédant leur engagement.

Les observations recueillies au cours d'enquêtes portant sur un échantillon d'employés du P.I.L. trois mois après la fin de leur emploi indiquent que presque tous les hommes et près des quatre cinquièmes des femmes sont restés dans la population active après la fin des réalisations.

Trois mois après la fin de leur emploi dans le cadre du P.I.L., 93.3 p. 100 de tous les hommes faisaient encore partie de la population active alors que 88.9 p. 100 d'entre eux étaient actifs immédiatement avant leur engagement. Chez les femmes, 78.7 p. 100 faisaient encore partie de la population active trois mois après, contre 69.5 p. 100 d'actives immédiatement avant leur engagement dans le cadre du programme.

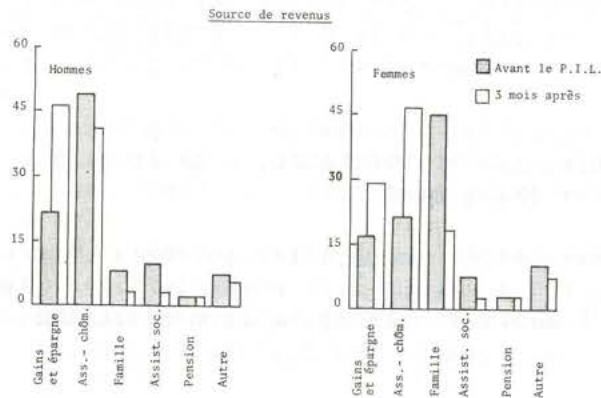
Il est cependant possible que le fait de demeurer dans la population active soit encouragé par le désir de conserver leur droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce n'est qu'à la fin des périodes de prestation que nous pourrions déterminer avec certitude si le P.I.L. a contribué à augmenter la capacité productive du pays ou si l'accroissement apparent n'était que temporaire.

Les participants étaient bien moins souvent à la charge des autres membres de la famille et dépendaient beaucoup moins de l'assistance sociale après le programme qu'avant. Le diagramme suivant montre qu'après avoir participé au programme, deux fois plus d'hommes et une fois et demie plus de femmes vivaient de leurs gains et économies. Les prestations d'assurance-chômage représentaient une source considérable de revenus pour les employés du P.I.L. avant et après leur participation au programme, mais après la fin des travaux, elles avaient perdu de leur importance dans le cas des hommes alors qu'elles étaient la principale source de revenus de près de la moitié des femmes qui avaient travaillé dans le cadre du P.I.L. Les femmes étaient donc deux fois plus nombreuses à dépendre de l'assurance-chômage qu'avant le programme.

En résumé, on peut dire qu'après leur participation au P.I.L., un plus grand nombre d'hommes subvenaient à leurs besoins par leurs gains ou leur épargne et moins d'entre eux dépendaient de l'assurance-chômage. Plus de femmes vivaient de leurs gains et de leur épargne ou recevaient des prestations d'assurance-chômage et moins d'entre elles dépendaient de l'assistance sociale ou étaient à la charge de leur famille après le programme.

DIAGRAMME 7

Principales sources de revenus avant le P.I.L. et 3 mois après, par sexe

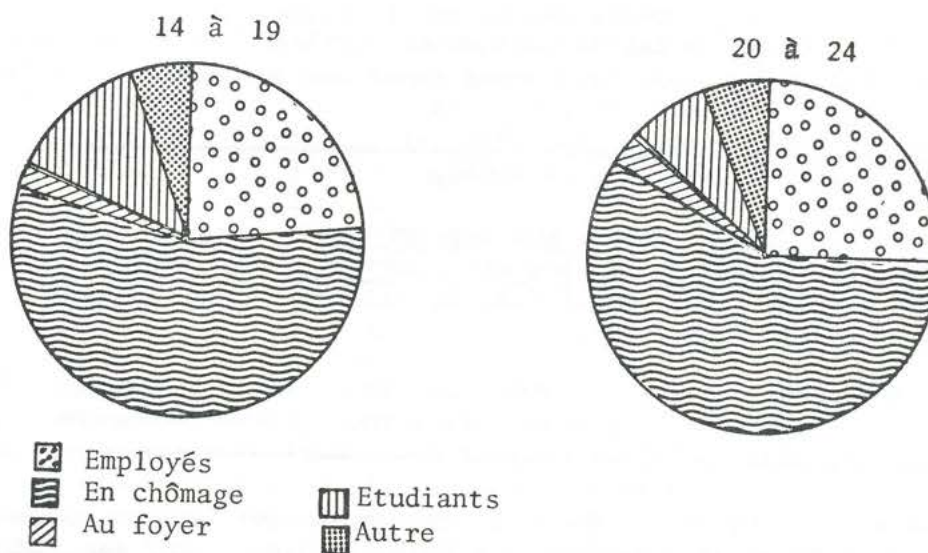


Jeunes gens

La situation d'activité des jeunes gens (14-19 ans et 20-24 ans) durant l'année précédant leur emploi dans le cadre du P.I.L. était la suivante:

DIAGRAMME 8

Situation d'activité des jeunes avant le P.I.L.



Comme le montre le diagramme 8, avant le P.I.L., 13.2% des jeunes de 14 à 19 ans et 7.5% de ceux de 20 à 24 ans poursuivaient leurs études. De ce nombre, environ les trois quarts avaient fréquenté un établissement d'enseignement durant la majeure partie de l'année précédant leur engagement dans le cadre du P.I.L. Il se peut donc que le P.I.L. ait poussé certains étudiants à abandonner leurs études ou leur formation.

Il est malheureusement difficile d'évaluer l'influence éventuelle de ce mouvement sur l'ensemble du chômage. Comme nous l'avons déjà signalé, un certain mouvement d'entrée des étudiants sur le marché du travail est un phénomène habituel, et l'on est en droit de penser que certains étudiants qui ont été employés dans le cadre du P.I.L. auraient, même sans le P.I.L., abandonné leurs études et trouvé de l'emploi ou seraient devenus chômeurs.

Après avoir participé au P.I.L., les anciens étudiants de sexe masculin employés étaient légèrement plus nombreux que les chômeurs tandis que les chômeuses étaient un peu plus nombreuses que les employées. Les ex-étudiants embauchés dans le cadre du P.I.L. trouvaient plus facilement de l'emploi que les personnes du même groupe d'âge qui avaient déjà travaillé avant le P.I.L. Leurs chances de trouver un emploi après le P.I.L. étaient pratiquement deux fois meilleures que celles des personnes en chômage avant le programme.

Femmes précédemment inactives

Immédiatement avant d'être employées à une réalisation du P.I.L. 20 p. 100 des femmes étaient au foyer. Cependant, moins des deux tiers d'entre elles l'avaient été durant la plus grande partie de l'année précédente tandis que l'autre tiers avait travaillé durant au moins vingt semaines au cours de l'année précédente.

En supposant que la majeure partie de ce dernier groupe serait retournée sur le marché du travail à un moment donné, que le P.I.L. ait été créé ou non, et que celles du premier groupe seraient sans doute restées chez elles, on peut estimer que 12 p. 100 à 15 p. 100 des femmes (soit environ 4 p. 100 de tous les employés du P.I.L.) ont été attirées sur le marché du travail par le P.I.L. Comme pour les étudiants, ce mouvement a pour résultat d'augmenter d'autant la population active et l'emploi, tout en laissant le chômage inchangé.

Sur les 15 p. 100 de femmes qui avaient été surtout au foyer durant l'année précédant leur emploi au P.I.L., les deux tiers sont restées dans la population active une fois leur emploi dans le cadre du P.I.L. terminé tandis qu'un tiers sont retournées au foyer.

Ce sont surtout les femmes jeunes qui tendaient à rester dans la population active. Néanmoins, la plupart des femmes qui sont demeurées dans la population active, alors qu'elles étaient des ménagères avant de travailler dans le cadre du P.I.L., ont eu de la difficulté à trouver de l'emploi. Un cinquième des femmes ont trouvé un emploi, les autres sont tombées en chômage et ont continué à chercher de l'emploi. Ce sont les plus jeunes qui ont eu le moins de difficulté à trouver de l'emploi après avoir travaillé pour le P.I.L.

Le P.I.L. aurait donc eu pour effet d'attirer un petit nombre de femmes sur le marché du travail et de les laisser en chômage. Par rapport à l'ensemble des femmes ayant trouvé de l'emploi dans le cadre du P.I.L., ce groupe est peu nombreux.

Personnes précédemment employées

On a dit que le P.I.L. créait parfois des problèmes sur le marché du travail en attirant des personnes déjà employées. Pourtant, seulement 7 p. 100 des personnes engagées dans le P.I.L. avaient un emploi stable à plein temps avant d'y travailler. Si l'on inclut les employés à temps partiel et ceux qui allaient être licenciés, un cinquième seulement des employés du P.I.L. travaillaient immédiatement avant d'être engagés. Si l'on compare le salaire de ces employés avant et après leur engagement au P.I.L., on constate que le L.I.P. versait aux hommes en général moins que leur employeur précédent, tandis que les femmes obtenaient environ 15% de plus. Les salaires du P.I.L. n'auraient donc pas pu inciter les hommes à quitter leur ancien emploi, tandis qu'ils auraient pu attirer certaines femmes.

TABLEAU 5

Comparaison entre les gains durant
le P.I.L. et les gains des 12 mois
précédents des personnes précédemment employées

Groupe d'âge	Gains hebdomadaires moyens			
	Emploi précédent		Emploi P.I.L.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
14-19	\$ 93	\$72	\$ 96	\$ 89
20-24	100	86	99	99
25-44	124	87	116	100
45 ans et plus	110	80	115	90

Cependant, les employeurs ont dû trouver sans difficulté des remplaçants dans la plupart des cas, étant donné le niveau généralement élevé du chômage durant toute la période du programme. Et, dans la mesure où ils l'ont fait, le chômage en a été réduit d'autant. En certains cas isolés, les activités des employeurs n'ayant pu remplacer leurs employés, hommes ou femmes, ont sans doute été affectées. Ces cas sont cependant peu nombreux de toute évidence, et cette situation était en tout cas temporaire.

Ceci est encore confirmé par le fait que seulement 60 p. 100 environ des hommes de plus de 25 ans employés avant de participer au P.I.L. ont trouvé de l'emploi après, tandis qu'environ 33 p. 100 d'entre eux étaient encore en chômage trois mois après le P.I.L. La moitié des hommes de moins de 25 ans étaient employés, et près de la moitié en chômage après le P.I.L.

Les femmes de moins de 25 ans ont connu moins de succès que les hommes dans leur quête d'emploi. Un tiers d'entre elles travaillaient, la moitié cherchaient de l'emploi et environ un dixième restaient chez elles. Parmi les femmes de plus de 25 ans, 25 p. 100 seulement étaient employées après avoir participé au P.I.L. tandis que 55 p. 100 étaient en chômage et 16 p. 100 au foyer.

Personnes précédemment en chômage

Comme nous l'avons signalé au début du présent rapport, le P.I.L. a permis à des milliers de personnes en chômage avant le lancement du programme de trouver de l'emploi, et 60 p. 100 des participants font partie de cette catégorie. Bien qu'il soit improbable que, sans le P.I.L., toutes ces personnes fussent restées en chômage durant tout l'hiver, le programme leur a néanmoins offert des débouchés immédiats, et a permis à certains de gagner davantage.

Les hommes précédemment en chômage ont en général gagné moins dans le cadre du P.I.L. que durant leur emploi précédent le plus long, alors que les femmes dans le même cas ont gagné davantage.

TABLEAU 6

Comparaison entre les gains durant le P.I.L. et les gains des 12 mois précédents des personnes précédemment en chômage*

Groupe d'âge	Gains hebdomadaires moyens			
	Emploi précédent		Emploi P.I.L.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
14-19	\$ 91	\$73	\$ 94	\$91
20-24	102	88	101	96
25-44	112	92	105	93
45 ans et plus	110	85	107	95

* Basé sur l'emploi le plus long de la période.

Étant donné que le chômage en général est demeuré élevé durant la période malgré le P.I.L., on peut estimer que les emplois que ces personnes auraient pu obtenir si le P.I.L. n'avait pas existé ont été facilement comblés par d'autres chômeurs. Tout se passe comme si, sans le P.I.L., tous les travailleurs du P.I.L. seraient restés chômeurs durant toute la période du P.I.L., et le chômage a donc été réduit d'autant. Dans les trois mois suivant la fin de leur emploi dans le cadre du P.I.L., environ un tiers des personnes de ce groupe avaient trouvé un autre emploi.

6. EFFETS DU P.I.L. SUR LES BIENS ET LES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC

Sauf quelques exceptions notables, les biens et les services fournis par le P.I.L. se rattachent au seul secteur public. En tant que tels, ils ne sont pas habituellement soumis à l'épreuve du marché.

Il est très difficile en conséquence d'estimer l'effet précis du P.I.L. sur la demande et l'offre globales de biens et de services. Certaines indications nous sont toutefois fournies par une étude de l'Université de Calgary qui déterminait notamment que, des 150 initiatives du P.I.L. étudiées, 11 p. 100 auraient été entièrement subventionnées de toute façon par l'organisme parrain et que 17 p. 100 auraient en outre continué à fonctionner de façon réduite. Nous ne disposons toutefois d'aucune donnée indiquant si les économies réalisées par les organismes parrains grâce aux fonds du programme leur ont permis d'accomplir davantage et d'employer plus de personnes dans d'autres activités.

D'après les chiffres précédents, 70 p. 100 à 90 p. 100 des initiatives faisaient sans aucun doute un travail qui n'aurait pas été effectué sans l'aide financière du programme, alors que certaines des autres initiatives (les autres 10 p. 100) ont peut-être obtenu des subsides pour un travail qui aurait été accompli de toute façon. C'est peut-être là une indication de l'effet à court terme. A plus long terme, une enquête réalisée en juillet et août sur les initiatives de 1972-1973 (qui devaient se terminer toutes en mai à moins de trouver d'autres sources de financement) a donné les résultats suivants:

TABLEAU 7

Sort des initiatives P.I.L. après la fin du programme⁵

Sort de l'initiative	Pourcentage des initiatives dans chaque région et au Canada					
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Canada
Poursuivie, avec d'autres sources de financement	25.6	34.8	36.9	39.5	41.4	34.9
Arrêtée faute de fonds	29.4	35.5	34.6	24.1	30.2	31.8
Arrêtée, travail terminé, rien ne restait à faire	43.3	26.8	25.7	31.3	26.3	30.5
Arrêtée pour d'autres raisons	1.7	2.9	2.8	5.1	2.1	2.8
Total des initiatives	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

7. VALEUR DES INITIATIVES

Au cours de la deuxième année du P.I.L., une étude en profondeur de ces questions a été entreprise par une équipe de chercheurs de l'Université de Calgary. Le résultat de leurs recherches indique clairement que les biens et les services produits par le P.I.L. étaient incontestablement appréciés par les communautés auxquelles ils étaient destinés et qu'en conséquence, probablement, les employés du P.I.L. trouvaient également leur participation enrichissante et, de façon générale, valable. Certaines des conclusions les plus importantes de cette étude sur ces questions sont exposées plus bas, de façon plus détaillée.

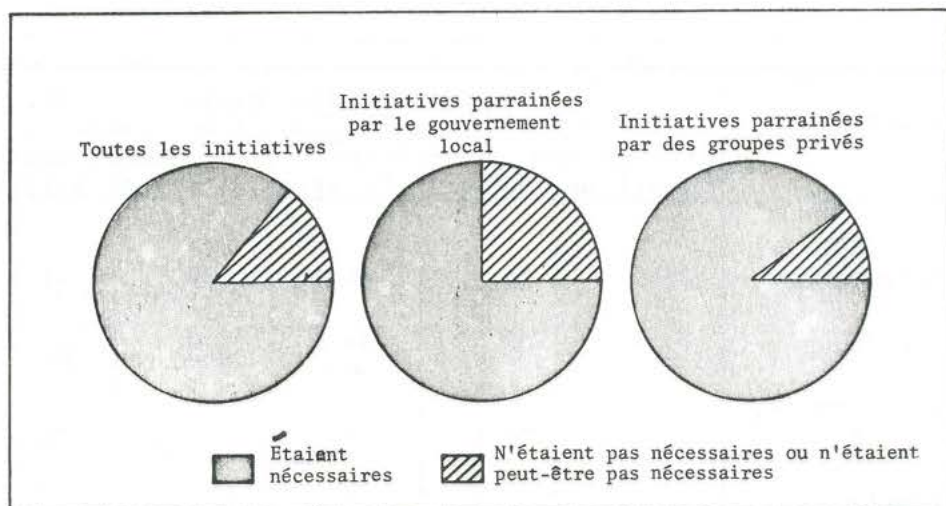
⁵ Le tableau ne comprend pas les initiatives poursuivies grâce à des fonds supplémentaires du P.I.L.

Conformité avec les besoins de la collectivité

Les notables des collectivités, les participants aux initiatives, de même que les usagers des produits et des services du P.I.L., ont été interrogés par le groupe d'étude de façon à établir l'image que la collectivité se faisait du P.I.L. Sur un échantillon de 150 initiatives dans 30 collectivités représentatives, 86 p. 100 étaient considérées comme "nécessaires" sans conteste, 14 p. 100 semblaient d'une utilité douteuse et certaines furent jugées carrément superflues.

DIAGRAMME 9

NÉCESSITÉ DES INITIATIVES

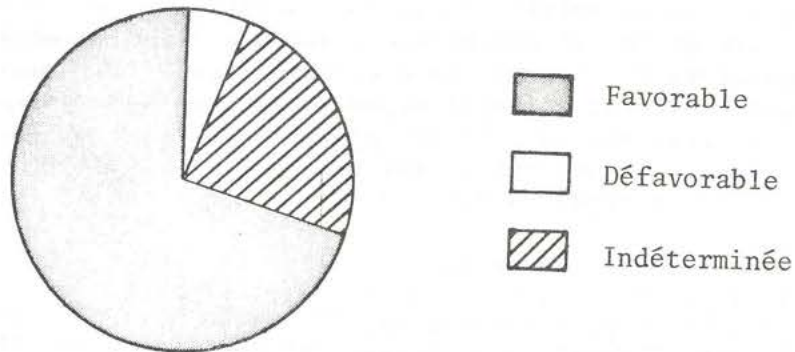


Attitude des collectivités

Étant donné que la plupart des initiatives répondaient à des besoins reconnus, elles étaient aussi habituellement largement acceptées par la collectivité. On estimait à près de 70 p. 100 la proportion des initiatives bien reçues par la collectivité intéressée et à 6 p. 100 seulement la proportion de celles que la collectivité acceptait mal. (25 p. 100 des initiatives n'étaient pas suffisamment connues du public pour qu'on puisse juger de leur acceptation par la collectivité.)

DIAGRAMME 10

ATTITUDE DE LA COLLECTIVITÉ VIS-À-VIS DES INITIATIVES

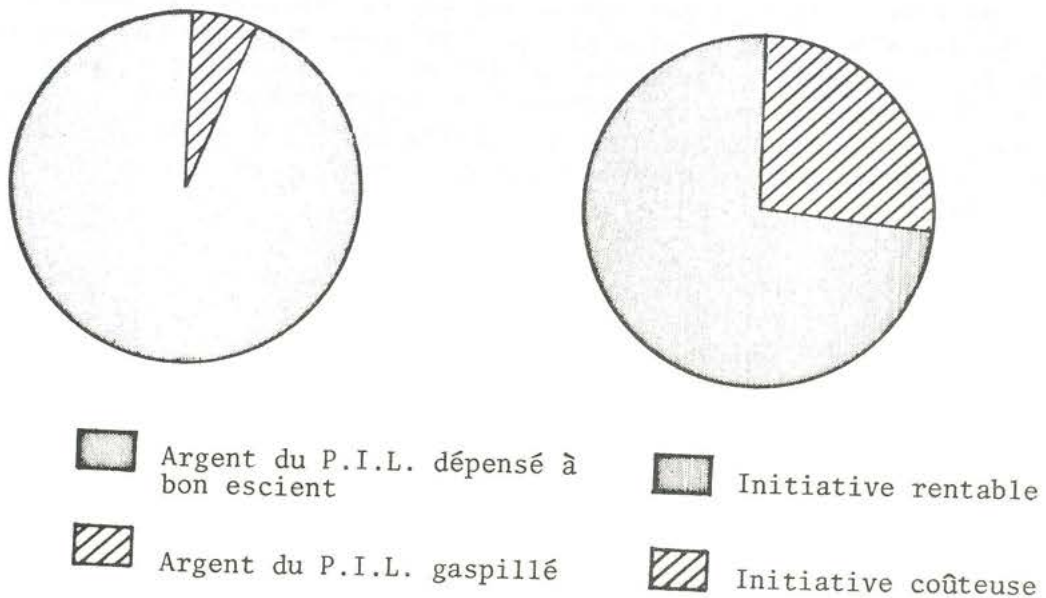


Rapport coût-efficacité

Dans un certain sens, les initiatives du P.I.L. peuvent être considérées comme de petites entreprises. Dans toute nouvelle entreprise, on peut s'attendre à des pertes de capital dues au manque d'expérience et à des erreurs de jugement. Après avoir étudié cette question assez sérieusement, l'étude conclut que 6 p. 100 des fonds du P.I.L. furent probablement perdus de la sorte alors que 94 p. 100 furent dépensés utilement. Dans l'ensemble, si on compare le "bénéfice" de la collectivité en termes de biens ou de services reçus, et le coût des initiatives, on peut considérer qu'environ 38 p. 100 des initiatives ont été "rentables" vu les fonds dépensés, 36 p. 100 des entreprises étaient saines et 26 p. 100 coûteuses. Une nette majorité, 74 p. 100, des initiatives étaient donc des entreprises rentables ou saines. Plusieurs employés se sont engagés à fond et étaient prêts à travailler de longues heures pour assurer le succès de leur initiative.

DIAGRAMME 11

UTILITE DES INITIATIVES



Solutions de rechange

Environ la moitié des initiatives étudiées fournissaient des biens ou des services qui ne pouvaient être fournis autrement dans les collectivités intéressées. Quant à l'autre moitié, si elles fournissaient un produit supplémentaire (et éventuellement concurrent), ou un service donné alors que des services analogues existaient, il apparaissait nettement que de façon générale, les besoins de la collectivité dépassaient de beaucoup les possibilités du réseau de services établis, et que l'apport du P.I.L. était bien apprécié. En fait, les entrevues ont montré que 90 p. 100 environ des initiatives n'auraient pas été entreprises sans le P.I.L.

L'indication la plus claire du soutien de la collectivité réside peut-être dans le fait que 62 p. 100 des initiatives s'intégraient aux activités d'une organisation plus importante, et que 38 p. 100 recevaient des subsides additionnels. C'est là l'expression tangible de la volonté des collectivités de s'intéresser de près aux initiatives du P.I.L. De plus, cette attitude positive semble être appuyée par leur capacité à entretenir les installations ou maintenir les services mis sur pied par le P.I.L. Seules 6 p. 100 de toutes les initiatives ayant fait l'objet de l'enquête ont éprouvé de la difficulté à obtenir des collectivités intéressées qu'elles financent le maintien des installations du P.I.L. Ce maintien permettra aux membres de la collectivité de continuer à en profiter.

Satisfaction des employés

Les entrevues avec plus de 1,400 travailleurs des 150 initiatives sélectionnées confirment qu'ils sont en général très satisfaits de leur travail: 87 p. 100 des employés étaient satisfaits ou plus que satisfaits, leur expérience dans le cadre du P.I.L. ayant été constructive, environ la même proportion de travailleurs estimaient que le programme leur avait fourni une occasion satisfaisante ou plus que satisfaisante d'utiliser au mieux leurs compétences, et 83 p. 100 étaient en général satisfaits des autres conditions de travail (autre que le salaire). Toutefois, plus du tiers étaient mécontents du salaire payé compte tenu du volume de travail, reflet de la politique du P.I.L. à savoir les salaires moyens peu élevés, et la moitié des participants étaient mécontents du manque de sécurité de l'emploi.

Peut-être n'est-il pas surprenant que les travaux de construction aient eu tendance à se situer plus bas que les autres initiatives dans l'estime des employés, sans doute à cause des conditions de travail qui ressemblaient davantage aux conditions traditionnelles. A ce sujet, il peut être intéressant de rappeler que les initiatives du domaine de la construction étaient fortement favorisées par les organismes gouvernementaux et les petites collectivités.

Effets du P.I.L. sur la formation professionnelle

Près de trois quarts des travailleurs du P.I.L. ont estimé qu'ils avaient acquis en cours d'emploi de nouvelles compétences, et près des deux tiers avaient simplement ou également perfectionné des compétences qu'ils possédaient déjà. (Là encore, les initiatives du domaine de la construction n'ont pas fait l'objet d'un jugement aussi favorable que les autres.) Un des effets de cette heureuse expérience de travail dans le cadre du P.I.L. est qu'une proportion analogue de travailleurs pensent maintenant qu'ils ont à la fois une meilleure chance de trouver un emploi à l'avenir (67 p. 100) une meilleure chance de gagner un meilleur salaire à l'avenir (65 p. 100).

RÉSUMÉ

Lorsque les Canadiens sont invités à prendre l'initiative et à présenter des projets dont la réalisation est justement la méthode choisie pour résorber la main-d'oeuvre excédentaire en période de chômage particulièrement aigu, une vaste gamme d'activités leur est manifestement offerte.

Les salaires du P.I.L. étant généralement inférieurs à ceux des autres emplois, bien peu d'hommes ont été incités à quitter leur emploi régulier pour travailler au P.I.L. Dans le cas des femmes, les salaires offerts dans le cadre du P.I.L. étaient supérieurs à ceux des autres emplois, et il est possible que, parmi celles, peu nombreuses, qui avaient un emploi avant d'être engagées au P.I.L., certaines aient été attirées.

Immédiatement avant d'être engagées dans le cadre du P.I.L., un cinquième des femmes étaient des femmes au foyer, bien qu'une proportion significative avait fait partie de la population active pendant une certaine période au cours de l'année précédente. Après le P.I.L., la majorité d'entre elles sont demeurées sur le marché du travail mais elles ont eu de la difficulté à obtenir un emploi. La P.I.L. peut donc avoir provoqué l'entrée d'un certain nombre de femmes sur le marché du travail et les avoir laissées sans emploi. Leur nombre est toutefois minime en comparaison du nombre total d'emplois du P.I.L.

Environ un dixième des participants les plus jeunes faisaient leurs études ou suivaient un cours de formation immédiatement avant leur engagement au P.I.L., mais rares sont ceux qui ont repris leurs études après leur travail. Il est intéressant de noter que par la suite les participants de ce groupe étaient engagés beaucoup plus facilement que les personnes du même âge qui avaient travaillé avant le P.I.L. En outre, ils avaient à peu près deux fois plus de chances d'être engagés après le programme que n'en avaient ceux qui étaient en chômage avant de travailler au P.I.L.

Étant donné que le P.I.L. n'a pas été spécifiquement axé sur la lutte contre le chômage chronique, une partie importante des travailleurs en chômage trouvant un emploi au P.I.L. n'étaient pas des chômeurs chroniques. Il faut toutefois rappeler ici qu'un chômage très grave (doublé d'un faible revenu) affecte beaucoup de travailleurs non qualifiés et sans expérience et prend la forme, non pas d'un chômage de longue durée, mais de périodes relativement courtes mais fréquentes de chômage, alternant avec des périodes d'emploi à un salaire passablement bas.

Les revenus des participants du P.I.L. pendant l'année précédant leur engagement au P.I.L. furent généralement bas. Plus des trois quarts des jeunes travailleurs et beaucoup plus de la moitié des travailleurs plus âgés déclaraient des revenus inférieurs à \$4.000. En tout, 36 p. 100 environ des travailleurs du P.I.L. ont déclaré des revenus familiaux inférieurs au seuil de pauvreté, une proportion notablement inférieure à celle de 1971-1972, mais supérieure encore à celle de l'ensemble de la population. Le programme continue évidemment d'apporter une contribution appréciable aux revenus des travailleurs pauvres.

Après le P.I.L., plus d'hommes vivaient de leurs gains et leur épargne et moins dépendaient de l'assurance-chômage. Après le programme, pour subvenir à leurs besoins, plus de femmes comptaient sur leurs gains et leur épargne, un plus grand nombre comptait sur l'assurance-chômage et un nombre moins grand comptait sur le bien-être et sur sa famille.

Au point de vue initiatives, on estime que la grande majorité des initiatives du P.I.L. impliquaient du travail qui n'aurait pas été accompli sans les fonds du programme. Une minorité appréciable d'initiatives qui n'ont pas été prolongées par le P.I.L. ont tout de même été poursuivies et il semble raisonnable de conclure que, dans la plupart des cas, ces initiatives ont répondu à une demande à long terme jusque là insatisfaite.

De façon générale, les initiatives du P.I.L. ont été considérées par la collectivité comme étant "nécessaires" et elles ont été largement acceptées. Du point de vue "rentabilité", les trois quarts des initiatives ont été considérées comme des entreprises rentables ou saines. La satisfaction des employés a été élevée et plusieurs participants sont d'avis qu'ils ont acquis ou perfectionné leurs compétences.

ANNEXE A

Critères d'admissibilité

Programme des initiatives locales, 1972-1973

PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES
1972-1973

Initiatives qui pourraient être admissibles

- Groupements d'aide communautaire voulant élargir ou améliorer leurs services en rénovant leurs installations ou en augmentant leur personnel de soutien.
- Groupements organisés spécialement en vue de créer des emplois pour leurs membres et qui proposent des initiatives susceptibles de fournir de nouveaux services à leur communauté.
- Groupements communautaires et associations désireux d'instaurer des services pour les enfants, les personnes âgées ou les handicapés.
- Groupements qui voudraient réaliser des projets visant l'amélioration générale de leur environnement.
- Groupements autochtones désireux de faire améliorer par leurs membres des installations et des services communautaires.
- Organismes culturels et sociaux souhaitant amplifier leurs programmes.
- Organisations qui souhaiteraient employer des gens dans des entreprises à revenu restreint, mais exploitées sans but lucratif.
- Organisations communautaires désireuses de parrainer des initiatives qui permettront des améliorations mineures à des habitations qui, présentement, ne répondent pas aux normes.

Initiatives non admissibles

- Projets qui nécessitent une contribution fédérale excédant \$200.000.
- Projets qui subventionnent des entreprises à but lucratif.
- Projets accordant une aide financière à des personnes qui sont, en fait, en emploi.
- Projets qui appuient des activités de loisirs au seul profit des promoteurs.
- Importants projets de construction, par exemple, ceux dont le coût total dépasse \$500,000.
- Projets qui exigeraient l'aide financière du gouvernement fédéral après le 31 mai 1973.

ANNEXE B

Ventilation des demandes reçues, des initiatives approuvées et
des fonds engagés dans le cadre du Programme des initiatives
locales 1972-1973, par province

	Demandes reçues			Initiatives approuvées*			Fonds engagés
	Nombre	en milliers	mois-hommes	Nombre	en milliers	mois-hommes	en milliers
Terre-Neuve	1,309	42,749	92,864	327	11,679	25,299	11,720
Nouvelle-Écosse	1,098	29,789	62,855	358	10,200	21,646	10,105
Île-du-Prince-Édouard	251	5,514	12,652	95	1,953	4,326	1,955
Nouveau-Brunswick	960	30,008	64,819	408	10,727	64,340	10,805
Québec	5,635	216,807	438,879	1,727	64,340	130,195	64,000
Ontario	2,617	71,178	145,693	1,247	24,782	50,334	26,080
Manitoba	533	14,709	29,888	242	6,866	13,930	6,755
Alberta	733	22,371	46,132	276	7,703	15,855	5,145
Saskatchewan	379	10,413	21,785	182	5,133	10,786	7,765
Territoires du Nord-Ouest	78	2,173	4,549	41	1,097	2,203	1,100
Colombie-Britannique	1,640	40,828	81,691	910	18,823	37,699	19,190
Yukon	58	1,056	2,102	34	654	1,298	655
TOTAL	15,291	487,595	1,003,909	5,847	163,957	336,333	164,275

* Ne comprend pas les initiatives annulées ou retirées. Données tirées des demandes reçues et des initiatives approuvées, au mois de mai 1973.

Source: Statistiques d'exploitation du P.I.L.

ANNEXE C

Ventilation des participants au P.I.L., des actifs
et des chômeurs par sexe et groupe d'âge au Canada

(exprimée en pourcentage)

Hommes

Groupe d'âge	Actifs	Chômeurs	Participants au P.I.L.
14-19	9	19	14
20-24	14	23	26
24-44	45	34	35
45	32	24	25
Tous les âges	100	100	100

Femmes

Groupe d'âge	Actives	Chômeuses	Participant au P.I.L.
14-19	13	26	10
20-24	19	24	30
24-44	40	32	42
45	28	18	18
Tous les âges	100	100	100

Tous les groupes d'âge

Hommes	66	73	68
Femmes	34	27	32
Hommes et femmes	100	100	100

Note: La période choisie aux fins de comparaison est décembre 1972 à mai 1973.

ANNEXE D

Situation d'activité des participants
avant et après le P.I.L.

(Ventilation procentuelle par âge et par sexe)

Jeunes de moins de 25 ans

HOMMES

(Situation d'activité l'année précédente)

Situation d'activité après le P.I.L.	Employé	En chômage	A l'école	Au foyer	Retraité	Autre
Autre emploi	45.9	32.4	45.9	25.0	-	44.0
En chômage	47.1	64.2	42.7	50.0	-	56.0
Au foyer	2.0	1.8	5.2	-	-	-
A l'école	3.1	1.7	3.1	-	-	-
Retraité	-	-	-	-	-	-
Autre	2.0	-	3.1	25.0	-	-
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0

FEMMES

(Situation d'activité l'année précédente)

Situation d'activité après le P.I.L.	Employée	En chômage	A l'école	Au foyer	Retraitée	Autre
Autre emploi	32.7	17.5	41.8	33.3	-	14.3
En chômage	49.1	71.4	49.3	40.0	-	57.1
Au foyer	7.3	4.8	-	26.7	-	-
A l'école	4.2	1.6	1.5	-	-	14.3
Retraitée	0.6	-	-	-	-	-
Autre	6.1	4.8	7.5	-	-	14.3
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0